



Compte-rendu de l'audioconférence DG/OS du 5 novembre 2020 sur la crise sanitaire

Avec la Douane, le bon sens, loin de chez vous

Le leitmotiv de la Directrice Générale tout au long de cette audioconférence a été de mettre en avant le bon sens pour pallier l'absence de réponse aux problématiques soulevées ou face à des instructions à paraître ou incomplètes afin de protéger la santé des agents.

L'UNSA Douanes souscrit pleinement à cette démarche. Par les temps qui courent, le dogmatisme, les excès d'autoritarismes, les errements locaux et les questions sans réponses ne doivent pas porter préjudice à la santé des agents et faute de mieux, le bon sens peut s'avérer un allié précieux.

Pour autant, comme souvent chez nous, il y a loin de la coupe aux lèvres.



En préambule à cette réunion, des OS n'ont pas manqué d'interroger la Directrice Générale sur la visite du CCPD du Perthus par le Président de la République, accompagné du ministre de l'Intérieur et du secrétaire d'État aux Affaires européennes. À

cette occasion, il a annoncé un doublement des effectifs des forces qui sont déployées aux frontières pour lutter contre l'immigration clandestine.

La presse relaie largement cette visite officielle et on peut voir des douaniers aux côtés du Président sur les photos.

Mais à y regarder de plus près, ne manque-t-il pas quelques personnalités dans tout cet aréopage ? Un ministre ayant en charge la Douane ?

Une directrice générale ? Celle-là même qui, il n'y a pas si longtemps a essayé de nous vendre une ambition pour la Douane avec la volonté affichée et assumée de faire du contrôle migratoire dans le PPA et PPF une de nos missions à part entière.

L'UNSA Douanes regrette que lorsque le Président de la République vient dans un service douanier, nous soyons représentés par nos plus hautes instances.

Cette image ou plutôt cette non-image illustre bien l'importance qu'accordent nos dirigeants à la Douane. Où est donc le bon sens ?

Chacun a les ambitions qu'il peut !

Pour l'UNSA Douanes, les annonces du président doivent s'accompagner d'une vraie politique d'embauche à la DGDDI (et non des renforts type Paris Spé) et non d'un transfert.



Autre sujet abordé en début de séance et soulevé il y a quelques jours par l'UDT et l'UNSA Douanes (cf : [tract le monde change](#)) : le port de l'arme hors service.

Pour la Directrice Générale c'est NIET (Hormis pour les agents de la DOD)

Cette réponse ne nous convient pas !!! Cette posture dogmatique injuste et injustifiée vient très certainement de la méconnaissance totale de nos « managers » de notre métier et des risques encourus par l'ensemble des agents de la surveillance...

Nous allons continuer ce combat, mais nous aurons besoin de vous.



Après une première salve de questions précises et très concrètes, la Directrice Générale a apporté des réponses mais a aussi montré des signes d'essoufflement sur des cas concrets.

Il est vrai qu'il est difficile, voire impossible de vivre en permanence hors sol et de pouvoir apporter à chaud des réponses à des questions posées par les agents sur le terrain.

De nombreux cas de situations individuelles complexes ou pour lesquelles des directeurs interrégionaux voire certains chefs de service refusent d'appliquer les circulaires officielles sont régulièrement évoquées au cours des audioconférences.



Que ce soit sur des questions touchant aux difficultés liées à la raréfaction des trains, des cotes de services en SURV, de l'application des gestes barrières, le déménagement des étages du Sndfr en pleine crise COVID, du respect des droits syndicaux, de l'application du télétravail au SARC, de l'emport du HK, etc, les réponses ont été imprécises, évasives ou très insuffisantes et incomplètes.

S'il est indispensable de garder un contact entre les représentants du personnel et l'administration en cette période où nous vivons au quotidien une

très grande menace pour notre santé, nous ne pouvons que déplorer que ces réunions accouchent trop souvent d'une souris, car les sujets abordés ne sont repris dans aucun texte, car la solution n'existe dans aucun décret ou circulaire, car le problème est humain et hiérarchique, car, le bon sens prôné par la directrice générale ne peut pas tout.

Parmi toutes les questions posées, toutes les difficultés rencontrées par les collègues tant en CO qu'en SURV, nous avons pu obtenir des réponses. **Certaines vont dans ... le bon sens, d'autres nous apparaissent aller à contre-sens.**

Le télétravail :

Une instruction datée du 4 novembre est en cours de diffusion et reprend la liste des activités télétravaillables. On y apprend que presque tous les services CO peuvent y prétendre. Cette liste figure ci-dessous.

L'UNSA Douanes demande depuis des semaines la communication d'une telle liste qui doit permettre de faire taire les velléités rétrogrades et néfastes de certains hiérarques qui assimilent toujours télétravail et vacances. C'est maintenant chose faite, n'hésitez à nous signaler tout manquement à l'application de cette instruction.

Le télétravail de 5 jours doit être la règle lorsque c'est possible. **Le message est suffisamment empreint ... de bon sens pour que tout le monde l'applique.**



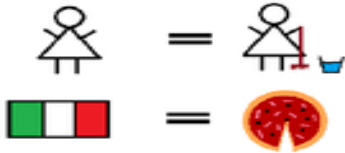
Un point a été fait sur la gestion du télétravail au SARC où malgré des directives de la DG tout ne fonctionne pas normalement. En effet, nous avons fait état de rappels de collègues en télétravail pour assister en présentiel à des réunions avec des prestataires privés qui sont en visioconférence.

Ne cherchez pas le bon sens, même la directrice générale y a renoncé.

En SURV, faire une pause ou travailler, il faut choisir !

La Directrice Générale fait état de relâchements dans le respect des consignes sanitaires et rappelle que les moments de convivialité sont interdits.

L'UNSA Douanes approuve ce rappel aux règles sur les gestes barrières, mais nous refusons de croire que les contaminations dans les unités seraient pour l'essentiel, le fruit de dérapages des agents de la Surveillance qui ne sauraient réfréner un besoin inextinguible de consommer des boissons « mysters cocktails » ou non pendant les pauses ou hors du service.



Penser cela, c'est encore une fois méconnaître nos missions ou au minimum avoir des œillères qui arrangent bien notre haute administration.

Lors de la première vague, tout un dispositif avait été mis en place pour limiter les risques de propagation du virus pendant le service. Qu'en reste-t-il aujourd'hui ?

Qui peut dire que les longs parcours en véhicule de service, que le déroulement des procédures contentieuses ne sont pas propices à la propagation du virus ?

Qui peut affirmer que les cotes de services sont toujours établies avec le souci de préserver la santé des agents ?

Qui peut croire que les opérations au cours desquelles les agents d'unités différentes sont mélangés sont sans risque ?

Qui, enfin, peut garantir que la manipulation des objets, marchandises et documents lors des fouilles est sans risque ?

Pour toute réponse et sans nier ces évidences, la Directrice Générale nous renvoie aux moments de convivialité qui sont fautifs ! Hélas, le bon sens voulu par la Directrice Générale ne résiste pas longtemps à l'épreuve.

COVID ET HK :

L'aggravation de la menace terroriste et le retour de l'emport du HK génère un risque sanitaire lorsque le porteur de l'arme et du gilet pare-balles change.

À ce sujet déclaré comme étant bien identifié par la DG et alors qu'elle est à la recherche d'une solution qui sera reprise dans les consignes de sécurité, nous avons apporté notre réponse... de bon sens.

Inutile de se compliquer la vie ou d'attendre des jours voire plus, avant d'avoir une solution. Elle existe et est déjà utilisée en brigade. Il faut utiliser un spray désinfectant non corrosif.

Tous les candidats sont libres et égaux, mais certains le seront plus que d'autres :

Nous avons appris que les 24 candidats admissibles à l'exa pro de C en B et les 97 au concours de CP ne passeraient pas d'oral.

L'épreuve d'admissibilité deviendra de fait une épreuve d'admission.

Après vérification de la légalité de cette décision, la direction générale procédera au classement des candidats admissibles et dans la limite des postes à pourvoir établira la liste des admis.

Cette décision nous a surpris, d'autant que la direction générale se réserve le droit d'en faire usage à d'autres occasions si la nécessité se faisait sentir.

Nous sommes surpris et opposés à une mesure unilatérale prise sans concertation qui aboutit à modifier les règles d'un concours en plein

déroulement. Pour nous, les oraux sont une étape nécessaire et indispensable afin de mieux établir si les candidats remplissent bien toutes les conditions afin d'occuper leurs nouvelles fonctions et il devait être possible, au 21^{ème} siècle, de les organiser en visioconférence.

Se priver des oraux revient à figer une situation sans offrir à ceux qui ont réalisé un écrit moyen d'améliorer leurs chances à l'oral ; tout cela démontre bien l'état de décrépitude de notre Douane et de tous les services de l'état !!!

Le bon sens voudrait que tous les candidats admissibles soient admis... mais le bon sens a ses limites et la direction générale refuse de l'entendre.

Les ASA :



Ce sujet suscite à chaque audioconférence de nombreuses questions, que ce soit pour simplement faire respecter le droit ou pour obtenir des réponses à des situations particulières.

Le bon sens est-il de rigueur en la matière ? Ben pas toujours, malheureusement !

Des ASA partielles peuvent être accordées pour absence d'activité.

Si des cantines scolaires sont fermées ou si des nourrices sont déclarées personnes vulnérables et ne peuvent assurer la garde des enfants, les parents pourront être placés en ASA, c'est du bon sens.

Il est rappelé qu'en SURV comme en CO une ASA de 7 jours est accordée aux cas contacts.

L'éligibilité au télétravail dans le contexte spécifique de la crise sanitaire

DGDDI - SDRH – bureau RH4

Au regard des travaux et réflexions menées collectivement, sont exclues du champ des activités télétravaillables :

- * les activités de contrôle de la branche de la surveillance ;
- * les CODT / CODM ;
- * les services techniques automobiles (STA), brigades hors-rang (BHR) et fonctions assimilées ;
- * les missions judiciaires de SEJF ;
- * les activités de formateurs (formations techniques) ;
- * les activités de contrôle physique de la branche opérations commerciales ;
- * les activités d'accueil physique du public ;
- * les activités nécessitant l'usage de téléservices techniquement inaccessibles hors sites douaniers ou le maniement de données dont la sensibilité impose un traitement sur site professionnel (sous réserve de définition de solutions sécurisées par la SDSI).

En conséquence de ce qui précède, entreraient notamment dans le périmètre télétravaillable certaines activités (déportables) de secrétariat, les fonctions d'encadrement, les fonctions opérations commerciales hors contrôle physique (enquêteurs, auditeurs, sous réserve de solutions sécurisées pour le traitement des données) et les activités nécessitant plusieurs écrans.

La grille présentée ci-après a vocation à servir de cadre indicatif, d'aide à la décision à partir de repères et ne vise pas l'exhaustivité des missions et activités douanières.

En outre, une approche des possibilités de télétravail doit être préservée au niveau local, tenant compte de l'objectif national de massification du travail à distance durant le confinement mais aussi de situations opérationnelles et d'environnements RH qui peuvent varier d'une direction à une autre.

A cet égard, l'organisation imposée par le confinement ne doit pas s'entendre de façon figée dans le temps ou strictement uniforme dans les directions, nonobstant l'objectif d'harmonisation que sous-tend l'exercice d'identification des fonctions télétravaillables.

L'encadrant reste le plus légitime pour identifier les activités pouvant être exercées à distance partiellement ou totalement au regard des éléments complémentaires suivants :

=> effectif de l'équipe ;

=> spécificité de la mission (expertise avancée, contacts avec le public...);

=> possibilité de sortir physiquement du service des données sensibles ou de mettre en place des moyens alternatifs garantissant la sécurité des données ;

=> accessibilité des applications métiers (ce qui sous entend une dématérialisation du processus exercé) ;

=> l'autonomie individuelle et collective des personnels (gestion des compétences et du collectif de travail).

Sur la base de cette évaluation, l'encadrant définit l'organisation de son service et la modulation du télétravail possible par agent :

- télétravail partiel ;
- télétravail principal ou total.

Grille des activités et fonctions télétravaillables durant le confinement

	Activités et/ou fonctions télétravaillables principalement ou totalement	Activités et/ou fonctions télétravaillables partiellement
Surveillance		
Encadrement CSDS/CSDSA		X
Secrétariat (enregistrement des courriers, gestion des messageries, accueil téléphonique...)	X	
Enquêteurs SEJF (fonctions documentaires)	X	
Moniteurs de tir (activités de gestion)		X
Opérations commerciales		
Encadrement (animation de l'équipe et planification des activités, point de suivi)		X
Dédouanement (contrôle documentaire) , transit, (suivi des mouvements, apurements), instruction des demandes de remboursement, gestion des procédures, veille réglementaire, demande de régularisation...		X
Agent de bureau : fiscalité pétrolière et TIC (demandes de remboursements, ISOPE)		X
Agent de bureau : fiscalité CI et VITI (SOPRANO DT, complétion PARCEL, CIEL, recherches données ouvertes, relations avec partenaires institutionnels, BANACO, relations avec RI...)		X
Agent de bureau : fiscalité tabac (relations avec débitants de tabac, gestion documentaire et rédaction documentaire)		X
Administration générale		
Encadrement (animation de l'équipe et planification des activités, point de suivi)		X
Secrétariat (mise en forme des courriers, gestion des boites mail, soutien à l'encadrant dans la diffusion d'information, conception de document d'organisation d'équipe, appui recensement RH)	X	
Rédacteur y compris CSRH et DNRFP, Rédacteur contentieux/poursuivant, gestionnaire concours	X	X
Enquêteur (analyse de risque, travail de rédaction, conception de documents)...	X	
Auditeur (préparation des audits, analyse documentaire, conception des rapports,..)	X	
Secrétariat général DI ou DR (coordination de l'activité...), modulation selon les effectifs du SG	X	X
Pôle logistique et informatique/PLI (relations fournisseurs, assistance utilisateurs, CHORUS...)		X
Cellule TSI (prise en main à distance, réponse aux appels et mails, coordination)		X
Pôle d'action économique/PAE (activités de conseil, rédaction...)		X
Recette interrégionale : recouvrement Recette interrégionale : clôture des écritures, recouvrement forcé en cas de prescription, activités de fin d'année comptable...	X	X
Pôle orientation des contrôles/POC (rédacteur contentieux, CRPC y compris SU)		X
Correspondants sociaux		X
Assistants et conseillers de prévention (préparation et diffusion des instructions sanitaires, coordination avec autres acteurs de prévention...)		X
Psychologues du travail (entretiens téléphoniques, rédaction de supports		X